Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023 à 18 h 30 en mairie de Mondragon

Sous la Présidence de Christian PEYRON, Monsieur Le Maire, en mairie.

Etaient présents :

 ${\it Messieurs}: SANCHEZ B - LEBEGUE J - MARCHAND G - TRAMIER JF - SABATIER T - CHARLES P - AIME N - TRUC Y - MAUCCI D$

 $\it Mesdames$: $\it ALTIER MA-BALBIF-ROMANINIB-DEPEYRE A-ROSC-GARCIAA-RIGGIOB-LLORETS-GILLETN$ prend part à la séance à 18 h 40 et porte la procuration de Mme $\it BERNARD$ Josette

Procurations : MARSEILLES P à SANCHEZ B – VICENTE V à AIME N – BERNARD J à GILLET N - CASTELAS M à SABATIER T – BLANC D à CHARLES P – COTTIN C à TRAMIER JF

Absente excusée : MARCHAND A

1/DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur: C. PEYRON

Patrice CHARLES se porte candidat. Il est élu à l'unanimité.

23 votes pour.

2/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2023

Rapporteur: C. PEYRON

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

23 votes pour.

3/APPROBATION DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur: C. PEYRON

Après transmission des pièces aux membres du Conseil Municipal, dans le délai prévu à l'article L 1411.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir 15 jours avant la date dudit conseil municipal, il est voté à l'unanimité de confier à la société SAUR la gestion du service communal de l'assainissement collectif par contrat de Délégation de Service Public à partir du 1^{er} novembre 2023 pour une durée de 5 ans.

22 votes pour.

1 abstention.

4/ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE A TITRE GRATUIT

Rapporteur: C. PEYRON

Il est approuvé à l'unanimité d'attribuer à Mme GARÇON Chloé domiciliée 237, Chemin du Midi à Mondragon, à titre gratuit, la concession trentenaire n° 21, Allée des Magnolias au Cimetière de Peyrafeux II.

23 votes pour.

5/CHOIX DES PROJETS AFFECTÉS DANS LE CADRE DU CONTRAT VAUCLUSE AMBITION 2023/2025 – ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION 68/2023 du 24 AVRIL 2023

Rapporteur: C. PEYRON

Il est validé à l'unanimité d'affecter les projets d'investissement inscrits au budget pour l'année 2023 au Contrat Vaucluse Ambition comme suit :

- Thématique de base :

Équipement de police (achat d'un véhicule) 24 562.31 € Voirie (Programme de voirie 2023) 100 000.00 € Montant demandé 87 193.62 € soit 30.21 % de l'enveloppe globale

- Thématique Transition écologique et énergétique : Aménagement d'un espace vert et végétalisation : 250 000.00 € Montant demandé 57 720.00 € soit 20 % de l'enveloppe globale

22 votes pour. 1 abstention.

6/DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS ET ADHÉSION A LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE

Rapporteur: C. PEYRON

Madame Gillet rejoint la séance et participe à cette question.

Il est approuvé à l'unanimité:

- de désigner en qualité de référents déontologues des élus du collège mis en place par le Cdg84,
- de préciser que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion,
- de fixer à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions,
- de fixer les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe,
- d'adopter la charte de l'élu local telle que définie en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

25 votes pour.

7/CESSION DU BIEN SITUÉ SUR LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION I N°670 - ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION 101-2023

Rapporteur: C. PEYRON

Monsieur BOUGRINE Damien, en date du 8 septembre 2023, a fait connaître sa rétractation de se porter acquéreur de l'habitation cadastrée section I n° 670 située 95 rue Jean Jaurès à Mondragon pour une superficie de 76 m².

Il est voté à l'unanimité l'abrogation de la délibération 101/2023 du 24 juillet 2023.

25 votes pour.

8/CONVENTION RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DU PROJET ÉDUCATIF DES TERRITOIRES (PEDT) POUR LA PÉRIODE 2023 – 2026

Rapporteur: M.A ALTIER

Il est approuvé à l'unanimité les termes de la convention à conclure avec les services de l'État : la Préfecture de Vaucluse, les services de l'Éducation Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales telle qu'annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document y afférent.

25 votes pour.

9/APPROBATION DU RAPPORT DÉFINITIF DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU 18 JUILLET 2023 Rapporteur : C. PEYRON

Le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 18 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

24 votes pour. 1 abstention.

10/DÉSIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024

Rapporteur: C. PEYRON

Il est proposé de désigner Madame Estelle CUEILLE, en qualité de coordonnatrice d'enquête chargée de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement 2024 et qui aura comme appui et éventuelle suppléance Madame BLAZY Virginie et d'autoriser le Maire à prendre les arrêtés relatifs à cette désignation.

25 votes pour.

11/AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE ENTRE LA COMMUNE ET LA CCRLP – CRÉATION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Rapporteur : C. PEYRON

L'avenant n°2 à la Convention de maitrise d'ouvrage unique entre la Commune et la CCRLP est approuvé à l'unanimité.

25 votes pour.

12/CONVENTION AVEC LA CCRLP RELATIVE A LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ ET DE CHAUFFAGE DU LOCAL MIS A DISPOSITION DE LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES PAR LA COMMUNE DE MONDRAGON AU SEIN DE L'ESPACE CULTUREL JEAN FERRAT POUR LA PÉRIODE DU 1^{et} JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2026

Rapporteur: B. SANCHEZ

La convention avec la CCRLP relative à la consommation d'électricité et de chauffage du local mis à disposition de la Maison d'Assistantes Maternelles par la commune de Mondragon au sein de l'espace culturel Jean FERRAT telle qu'annexée pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 est approuvée à l'unanimité.

25 votes pour.

13/MOTION DE SOUTIEN RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA LÉGISLATION VISANT A PROTEGER LES ÉLUS MUNICIPAUX

Rapporteur: C. PEYRON

La motion relative au renforcement de la législation visant à protéger les élus municipaux est approuvée à l'unanimité.

25 votes pour.

14/RENOUVELLEMENT BAIL DE LOCATION – LOCAL SIS 9 BOULEVARD LEOPOLD FAURITTE

Rapporteur: C. PEYRON

Le renouvellement du bail commercial à compter du 01 août 2023 au profit de Mme MONNIER est approuvé à l'unanimité et Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires.

25 votes pour.

15/CONSTRUCTION MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE - ABROGE ET REMPLACE LES DELIBERATIONS 66/2023 ET 69/2023 - SOLLICITATION DES SUBVENTIONS

Rapporteur: C. PEYRON

Il est validé à l'unanimité:

- la validation du projet de construction de Maison de Santé pluridisciplinaire dans son ensemble,
- l'abrogation de la délibération 66/2023 du 24 avril 2023,
- l'abrogation de la délibération 69/2023 du 24 avril 2023,
- la sollicitation des subventions aux partenaires, à savoir la Préfecture, l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Régional et le Conseil Départemental pour participer au financement du projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire tel que décrit précédemment,
- l'autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

25 votes pour.

INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrêtés décidant de la révision de loyer de biens communaux

- Le loyer mensuel de la place de parking (sis rue Anatole France) occupée par Monsieur MARTINEZ Michel est porté à 49€22 à compter du 1^{er} aout 2023 (loyer antérieur 45€24) Arrêté n° 391/2023.
- Le loyer mensuel d'un local commercial n°9 (Boulevard Léopold Fauritte) occupé par Madame MONNIER Manon est porté à 509€ à compter du 1^{er} aout 2023 (loyer antérieur 489€) Arrêté n° 393/2023.
- Le loyer mensuel d'un logement (sis Impasse Clariot) occupé par Madame DECOR Simone est porté à 542€ à compter du 01 aout 2023 (loyer antérieur 523€) Arrêté n° 392/2023.
- Le loyer mensuel d'un local professionnel (sis 108, Rue Anatole France) occupé par Madame ARU Noémie est porté à 401€ à compter du 01 septembre 2023 (loyer antérieur 382€) Arrêté n° 416/2023.

• Arrêtés décidant de la location d'un bien communal

- Le logement situé 116, Chemin Jean Moulin est attribué à Madame et Monsieur GHOURIZ Mustapha à compter du 1^{er} aout 2023 pour un loyer mensuel de 566€ Arrêté n° 397/2023.
- Le local professionnel sis 205, rue Marcel Ackermann est attribué à Madame POGNANT GROS Christelle (psychologue) à compter du 11 septembre 2023 pour un loyer mensuel de 105.50 € Arrêté n° 454/2023.

• Gestion des cimetières :

- Acquisition d'une concession trentenaire n° 19 Allée des Magnolias – Peyrafeux II en date du 31 juillet 2023 pour un montant de 275€ par Madame GARÇON Chloé (née HADROT).

AUCUNE QUESTION DIVERSE.

La séance est levée à 19h06.

Fait à MONDRAGON, le 2 octobre 2023

Le Maire de Mondragon, Christian PEYRON.

AND THE DE MOO

Le Secrétaire de séance, Patrice CHARLES. Signature des membres présents :

- 1- PEYRON Christian
- 2- SANCHEZ Benoît
- 3- ALTIER Marie-Andrée
- 4- MARSEILLES Patrice
- 5- BERNARD Josette
- 6- LEBEGUE Jean
- 7- BALBI Francette
- 8- MARCHAND Guy
- 9- MARCHAND Any
- 10- MAUCCI Denis
- 11- SABATIER Thierry
- 12- LLORET Suzy
- 13- RIGGIO Béatrice
- 14- ROMANINI Bruna
- 15- BLANC Didier
- 16- TRAMIER Jean-François
- 17- ROS Céline









18- VICENTE Virginie

19- CHARLES Patrice

20- GILLET Nadine

21- TRUC Yannick

22- AIME Nicolas

23- GARCIA Aurélie

24- CASTELAS Morgane

25- DEPEYRE Arlette

26 - COTTIN Jean-Claude





